



Conseil d'Etat
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RÉPONSE AU POSTULAT

Auteurs	Députés Emmanuel Revaz (Les Verts), Chantal Voeffray-Barras (PDCC), Julien Monod (PLR), Jérôme Beffa (suppl.) (CSPO)
Objet	Sauvons les traitements par hélicoptère – pour des épandages 100 % biologiques
Date	17.12.2020
Numéro	2020.12.446

Le Conseil d'Etat est conscient que l'hélicoptère est un moyen d'application important pour la viticulture valaisanne, présentant autant d'avantages écologiques qu'économiques. En ce sens, il partage l'objectif du postulat de pérenniser les traitements aériens tout en protégeant les voisins et les ressources naturelles. Des travaux importants ont été entrepris ces dernières années pour définir avec plus de précision et sur une base scientifique les zones à traiter et les distances à respecter. Cependant, l'escarpement et le morcellement du vignoble ainsi que la diversification des modes de culture amoindrissent le succès de ces efforts. De plus, il s'agit de tenir compte de la sensibilité augmentée de la population vis-à-vis des produits phytosanitaires.

Pour ces raisons, le Service de l'agriculture (SCA) promeut depuis 2020 les traitements aériens avec des produits biologiques, sur une base volontaire. Il maintient à ce sujet le dialogue avec les partenaires de la branche. L'objectif est que l'hélicoptère traite entièrement de façon biologique les vignes d'ici à 2023. Durant la phase transitoire, des produits non synthétiques mais non admis en bio (phosphonate de potassium) pourraient compléter les substances admises en bio et aider à convaincre les acteurs. Il faudra aussi prévoir des exceptions (traitements sur abricotiers et à proximité notamment). La saison 2021, très compliquée en termes phytosanitaires, montre à quel point la santé des végétaux reste une préoccupation pour l'agriculture.

Le Conseil d'Etat prévoit de poursuivre cette voie. Le SCA a renforcé le conseil technique en viticulture biologique avec un collaborateur dédié à cette tâche. En 2021, une collaboration avec le FiBL (Institut de recherche de l'agriculture biologique) a été mise en place, et Agroscope crée une nouvelle station d'essais « viticulture et œnologie » à Leytron. Un plan d'action bio cantonal est en cours d'élaboration. La réduction des risques liés aux produits phytosanitaires votée par le Parlement fédéral en mars 2021 et les mesures prévues (notamment nouvelles contributions aux systèmes de production) inciteront également la reconversion en traitements bio. Un éventuel soutien financier couvrant les coûts supplémentaires du bio pourrait se situer entre 10 et 20 ct./m², ce qui correspond à un montant de 0.7 à 1.4 million de francs par année. Un tel soutien poserait alors la question de l'égalité de traitement entre les différents moyens d'application (au sol, par drone, par hélicoptère). En tout, les traitements par hélicoptère dépendent de la législation sur l'aviation civile et sur les produits chimiques, qui sont une compétence fédérale. Une interdiction cantonale n'est donc pas envisageable, et il faut se concentrer sur une approche volontaire.

Il est proposé l'acceptation du postulat dans le sens de la réponse.

Conséquences sur la bureaucratie : non

Conséquences financières : 0.7 à 1.4 million de francs

Conséquences équivalent plein temps (EPT) : oui, pris en charge par les ressources existantes

Conséquences RPT : non

Sion, le 26 octobre 2021